

DELIBERATION N° 25/2024

014-211407556-20240329-D25-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

19 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

19 mars 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14	Formant la majorité des membres en exercice.
Présents	11	A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF
Votants	13	

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 29 MARS, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Madame Catherine LEFEBVRE, 1^{er} Adjoint au Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** – Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur Michel MARESCOT donne pouvoir à Madame Anne JOSEPH, Monsieur Didier PAPELOUX donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE, Monsieur David MARES.

MAITRISE D’OEUVRE

DE L’OUVRAGE DE CONFORTEMENT DE LA FALAISE DE VILLERVILLE

Modification de marché dit Avenant n°3

Madame Catherine LEFEBVRE, Adjoint au Maire rappelle au conseil municipal ce qui suit.

Dans le cadre de la construction d’un ouvrage de confortement de la falaise de Villerville (14), une mission de maîtrise d’œuvre a été lancée en 2014 menée par le groupement INGEROP-GEOS jusqu’aux études de projet. Ce contrat a pris fin en 2019.

Pour poursuivre cette mission de maîtrise d’œuvre, un contrat de maîtrise d’œuvre a été établi et notifié le 4 octobre 2019 au groupement ANTEA GROUP – INGE INFRA.

Le contrat comprend :

- Mission préalable : Appropriation des études et validation
- Missions de base : PRO, ACT, VISA, DET, AOR
- Missions complémentaires : OPC, Dossier de remise des ouvrages

Lieu d’exécution des travaux : VILLERVILLE

La durée globale du marché de maîtrise d’œuvre est de 24 mois

Rappel de la procédure antérieure

Le contrat a été passé dans le cadre de l'article L2123-1 du Code de la commande publique (Marché à procédure adaptée).

Déroulement de la procédure :

- Date d'envoi de l'avis de consultation : 29/06/2019
- Organe de publication : JOUE, BOAMP et Plateforme marché AWS
- Date limite de remise des offres 03/08/2019
- CAO du 05/08/2019 ((Ouverture des plis)
- CAO du 22/08/2019 (Attribution du marché)
- Délibération du Conseil Municipal du 31/08/2019 retenant l'offre du Cabinet ANTEA Group, sise Zac du Moulin, 803 Bd Duhamel du Monceau, CS30602 45155 OLIVET Cedex, mandataire du groupement constitué avec INGE INFRA pour un montant de 207 345 € HT.

Le marché a fait l'objet d'un avenant N°1 pour un montant de 19 160 € HT et portait sur l'ajustement de deux éléments de l'ouvrage : l'escalier du belvédère des Dunes et les « plantations suspendues » devant être mises en œuvre sur le tronçon de paroi situé entre l'escalier du belvédère des Dunes et le Douet.

- Accord de la CAO du 25/02/2020
- Délibération du Conseil Municipal du 03/03/2020
- Signature de l'avenant N°1 le 16/06/2020

Le marché a fait l'objet d'un avenant N°2 pour un montant de 50 000 € HT et portait sur la consolidation du PROJET avant lancement de la consultation, la réduction des aléas lors du chiffrage par les entreprises, la production d'un dossier solide au contrôleur technique et de bénéficier d'un meilleur taux pour l'assurance Dommage Ouvrage.

- Accord de la CAO du 02/09/2020
- Délibération du Conseil Municipal du 28/09/2020
- Signature de l'avenant N°2 le 28/09/2020

Les modifications du marché :

	Montant HT	Taux (% du marché)
Marché Initial	207 345,00 €	-
Avenant 1	19 160,00 €	9.24%
Avenant 2	50 000,00 €	24.11%
Avenant 3	92 089,11 €	44,42%
Montant après avenant	368 594,11€	

Objet de la modification de marché N°3 :

Les travaux de confortement de la falaise, répartis en 3 lots, ont été notifiés aux entreprises en date du 22 septembre 2022 pour le lot 1 – Gros œuvre - et 26 septembre 2022 pour les lots 2 – voiries et réseaux divers- et 3 – espaces verts/mobilier.

Si ANTEA a bien eu la mission d'approuver les études et assurer leur validation, il n'en demeure pas moins que des zones d'intervention n'étaient pas connues, en raison de la végétation arbustive dense. C'est notamment le cas de la zone cheminement haut, où la solution prévue au marché pour le cheminement haut a dû être adaptée en raison de l'absence de relevé initial liée à la présence de végétation.

Il n'était ainsi pas possible initialement de quantifier les pentes réelles pour la réalisation de l'escalier, les travaux de terrassement avant pose, la méthodologie de réalisation de ce dernier et les moyens d'études associés et d'assurer l'intégration de la continuité du confortement entre l'amont et la partie

aval de l'escalier, ce qui a conduit à l'établissement de VISA ouvrage adapté à la topographie de la falaise et à l'adaptation des études d'exécution après débroussaillage et scan 3D .

Au regard des adaptations en phase EXE et travaux, la durée des travaux est prolongée, ce qui a une incidence sur la phase DET du groupement ANTEA-INGE INFRA, détaillée comme suit :

- Janvier et février 2023 - soit forfait DET mensuel pour 2 mois (négocié pour un équivalent 1 mois) ;
- 2 mois de travaux supplémentaires liés au marché de travaux - novembre et décembre 2023 (10 mois de travaux contre 8 dans le contrat initial) ;
- 3 mois supplémentaire de janvier à mars 2024 pour le suivi des travaux NGE ;
- 3 mois de suivi allégé d'avril à juin 2024 pour le repli NGE + lots 2 et 3 ;

La mission OPC prend en compte des délais supplémentaires de NGE et de la gestion de la coactivité.

La modification du marché sous la forme d'un avenant N°3 est rendue nécessaire pour l'établissement de VISA ouvrage adapté à la topographie de la falaise et à l'adaptation des études d'exécution après débroussaillage puis scan 3D et également pour prolonger les phases DET et OPC.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 mars 2024 et a émis un avis favorable à la conclusion de la modification de marché N°3 au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet ANTEA Group mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet INGE INFRA.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres portant sur la conclusion d'une modification du marché sous la forme d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet ANTEA Group mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet INGE INFRA pour un montant de 92 089,11€ HT.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la modification de marché N°3 au marché de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet ANTEA Group, mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet INGE INFRA pour un montant de 92 089,11€ HT.

INSCRIT les crédits sur la ligne budgétaire N° 2181.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le 1^{er} Adjoint au Maire
Catherine LEFEBVRE

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Villerville. The seal contains the text 'VILLE DE VILLERVILLE' at the top and '14 Calvados' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Catherine Lefebvre'.

